

Le Séjour Familles 2022

I - Responsable de l'organisation du "Séjour Familles » :

Le C.A. a confié cette organisation administrative à Zoé de Chanlaire et Thibault Di Tucci qui prennent en charge les inscriptions, le recrutement des personnels, la désignation des "Responsables de semaine" en lien avec Le Président.

Le séjour offre les services d'une cuisinière et d'animateurs pour les enfants de 4 à 12 ans.

Les familles souhaitant venir 15 jours doivent si possible s'inscrire en début ou en fin de séjour pour faciliter la gestion de l'occupation des chambres. Merci.

II - Votre inscription :

1 – Elle comprend obligatoirement :

- La fiche d'inscription, renseignée et imprimée,
- Le chèque d'arrhes (20 %)
- Le chèque correspondant à l'adhésion

2 – Elle n'est prise en compte qu'à réception de ces 3 documents par les responsables de l'organisation du Séjour Familles. Tout incident de paiement sur les 2 chèques conduira à une annulation de l'inscription.

3 – Elle doit être envoyée dès que possible à : DE CHANLAIRE – DI TUCCI 12 Place Sainte-Claire 38000 - Grenoble

4 - Chaque inscription enregistrée donnera lieu à un courriel de confirmation.

5 - RAPPELS :

A - **A partir du 4 juin 2022**, si vous n'avez pas de nouvelles de votre inscription, c'est à vous de prendre contact pour savoir si vous êtes bien inscrits (zoe.dechanlaire@gmail.com ou 06 60 85 68 33).

B - L'Association engage des frais importants pour ce séjour et ne peut supporter financièrement des désistements de dernier moment :

- les arrhes versées seront donc encaissées.
- les dates de réservation du séjour font foi pour le règlement du séjour.

III - Les dates de séjours :

du dimanche 24 juillet au dimanche 14 août 2022

Semaine 1 = du 24 juillet au 31 juillet

Semaine 2 = du 31 juillet au 07 août

Semaine 3 = du 7 août au 14 août

IV - Les tarifs :

A l'instar des maisons familiales de vacances, des tarifs différenciés sont proposés tenant compte de la diversité des situations. On établit un rapport entre le revenu et les charges de famille, appelé quotient familial (QF). ensemble des revenus (salaire + allocations + autres)

QF = _____
Nombre de membres de la famille (pour les célibataires = 1.5 part)

Groupe	1	2	3	4	5
QF	< 500 €	<899 €	< 1299 €	< 1799€	> 1800€
Adultes	18.00 €	22.32 €	27.68 €	34.32 €	42.56 €
Ados de 11 à 18 ans	14.40 €	17.86 €	22.14 €	27.46 €	34.04 €
Enfants de 4 à 10 ans	10.80 €	13.39 €	16.61 €	20.59 €	25.53 €
Bébés de - de 4 ans	gratuit				

Jeunes 16/25 ans isolé (venant seul, sans sa famille, sans revenus)	19 €
---	------

Tarif repas isolé (personnes de passage...) :	adulte : 12.25 €	enfant : 8.15 €
---	------------------	-----------------

- ✓ L'Association organise ces semaines de « Séjour Famille » pour permettre à chacun de se détendre, de se reposer et de se retrouver dans la bonne humeur en proposant les services d'une cuisinière et d'animateurs pour les enfants (+ 4 ans)
- ✓ Ce confort indéniable, que nous apprécions tous, fonctionne aussi grâce à chacun d'entre nous.
- ✓ Chaque semaine est prise en charge par un ou deux « Responsables de semaine » qui veille au bon fonctionnement de la maison et du groupe : mise en place les équipes pour effectuer les différents services nécessaires à la propreté et à l'hygiène de la maison, entretien courant, dépannage éventuel, les relations avec les personnels de Cuisine et d'Animation...). Il est l'interlocuteur « référent » vis-à-vis du Conseil d'Administration.

Pour le soulager dans ce rôle voici quelques règles de fonctionnement de la maison :

- Si une balade ou autre ne vous permet pas de faire votre service, pensez à vous faire remplacer pour ne pas déséquilibrer votre équipe.

- Pour aider la cuisinière, une bonne et sympathique « corvée de pluche » se fait le soir autour d'une bonne tisane. Cela devient plus attrayant quand les acteurs changent ... (les blagues et histoires varient !).
- Les animateurs n'ont pas la tâche facile avec les parents pas loin... pensez à eux pour qu'ils puissent organiser les journées de nos chers bambins (respectez les horaires dans la mesure du possible et surtout informez-les de la présence ou de l'absence des enfants).
- N'oubliez pas de noter dès la veille en cuisine si vous prenez le repas de midi à la Barotte ou si vous pique-niquez.
- Chaque chambre a un mobilier qui lui est propre. En cas de modification n'oubliez pas de le remettre en place. L'association ne fournit pas les draps, les protège-matelas et protègeoreillers doivent être lavés avant de partir. Soyez vigilants avec les lampes de chevet : veillez à ne pas les couvrir, un incendie est vite arrivé...
- **POUR TERMINER : IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LA MAISON** : Merci de vider régulièrement ce qui vous sert de cendrier et de jeter vos mégots dans les poubelles...et pas par terre !!

Voici pour l'essentiel, le reste dépendra de votre bon plaisir !

Bon séjour et bonnes balades à tous !